



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1988
15 février 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES
POUVOIRS DES REPRESENTANTS DE LA REPUBLIQUE
DE COREE A LA SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE
QUI SE TIENDRA LE 16 FEVRIER 1988**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 10 février 1988 par le Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, attestant que la délégation de la République de Corée sera conduite par le Ministre des affaires étrangères et que MM. Keun Park, Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, Kyung-Won Kim, Ambassadeur aux Etats-Unis d'Amérique, et Soo Gil Park, Ministre adjoint des affaires étrangères, chargé des questions politiques, ont été nommés représentants suppléants de la République de Corée à la séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le 16 février 1988 et au cours de laquelle seront examinées la lettre datée du 10 février 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19488), et la lettre datée du 10 février 1988, qui lui a été adressée par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation (S/19489).

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
